

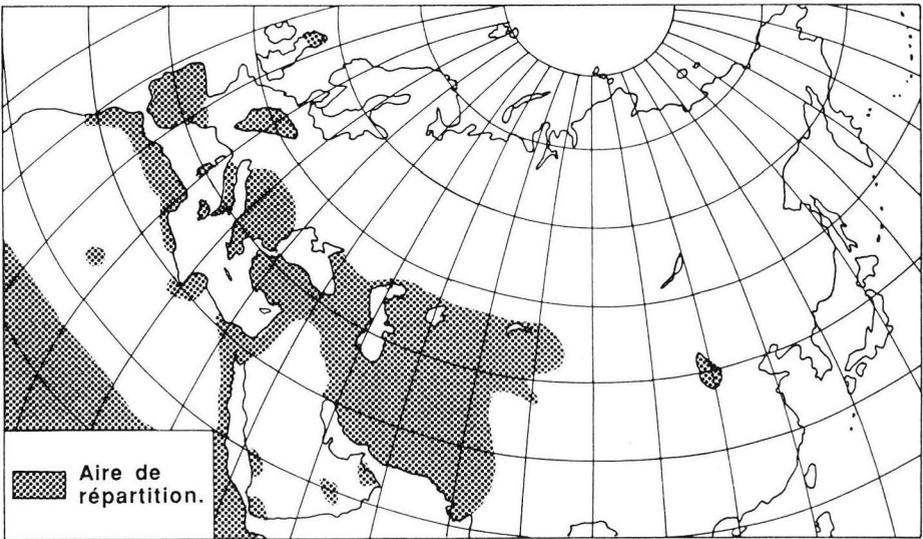
## ATLAS DES MAMMIFERES SAUVAGES DE WALLONIE (suite)

# Le chat sauvage, *Felis silvestris* SCHREBER, 1777 \*

par  
LIBOIS, R.M. \*\*

wallon : sauvadge tchè  
néerlandais : wilde kat  
allemand : Wildkatze  
anglais : wildcat

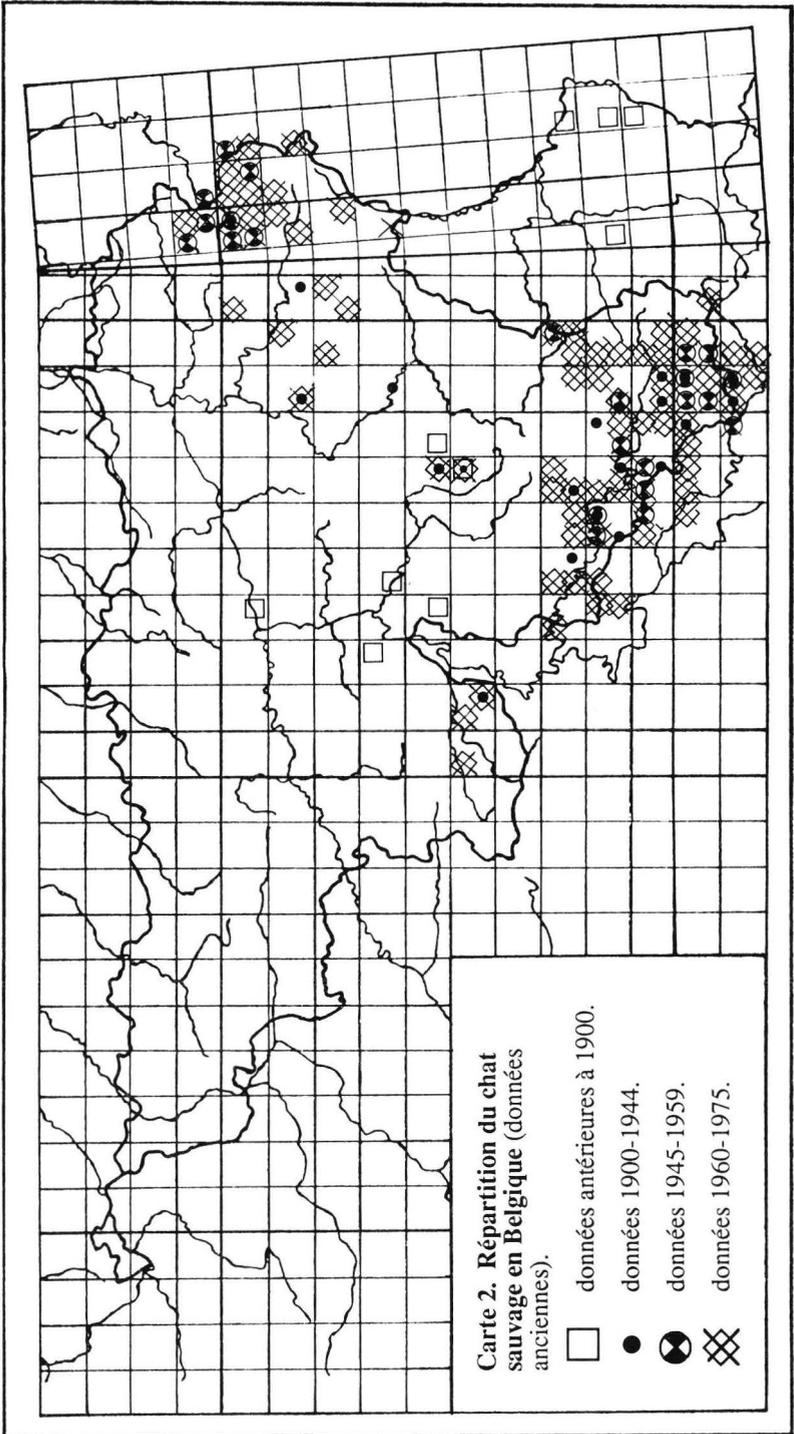
### 1. REPARTITION MONDIALE (carte 1, d'après CORBET, 1978) (y compris la forme *lybica*).

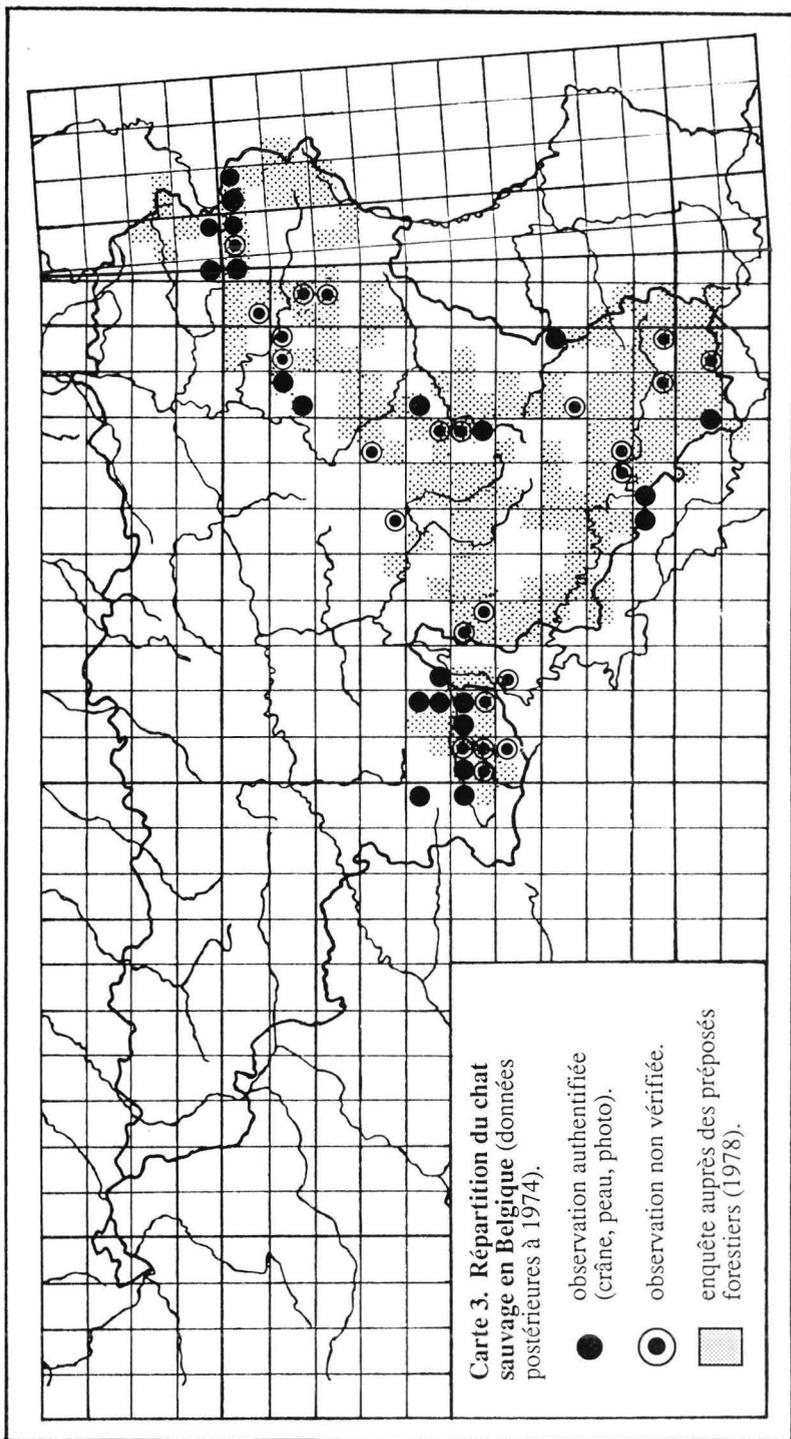


La répartition du chat sauvage est assez particulière. L'espèce se trouve au sud du Sahara et occupe tout le bassin méditerranéen, y compris les grandes îles : Sicile, Sardaigne, Corse et Crète notamment. A l'Est, son aire va des bords de la mer Noire au centre de l'Inde et aux confins de la Chine mais le chat est absent de Turquie centrale et des régions désertiques du Proche-Orient. Il est vraisemblable que sa répartition ait été grandement influencée par l'homme et que, dans maints endroits, il se soit hybridé avec le chat domestique. En Europe occidentale, on trouve le chat sauvage dans la péninsule Ibérique, en Ecosse, dans le nord-est de la France, le Luxembourg, le sud de la Belgique et le centre de l'Allemagne, depuis la Rhénanie-Palatinat jusqu'au Harz.

\* Manuscrit reçu le 25 janvier 1991.

\*\* Laboratoire d'éthologie et de psychologie animale, Institut de zoologie, Université de Liège. Quai Van Beneden, 22 B-4020 Liège.





## 2 . REPARTITION ET HABITAT EN WALLONIE ET DANS LES REGIONS VOISINES (cartes 2 et 3)

Actuellement, l'aire de répartition du chat sauvage en Belgique couvre la Lorraine belge, le massif ardennais et déborde sur la dépression de la Fagne et de la Famenne. Sa présence dans le Condroz n'est pas encore attestée à coup sûr. Vers l'Ouest cependant, il semble que le chat sauvage n'ait pas encore dépassé Chimay.

Assez curieusement, le chat sauvage est signalé en Flandre par TROUKENS (1975) : un individu aurait été tiré à Kwaremont (Fl. Or.) mais aucune indication permettant d'authentifier la détermination n'est donnée. D'autre part, TROUKENS mentionne l'introduction, en 1972, dans un lieu de la Campine anversoise qu'il ne précise pas, de quelques chats sauvages.

Aux Pays-Bas, plusieurs découvertes de chats « sauvages » ont été relatées (Van BREE, 1959 et 1963; KRUYTZER et Van BREE, 1961; De HAAN, 1970) mais, à l'analyse, il semble que seule la mention de HEERLEN (Zuid Limburg) doive être retenue, les autres concernant probablement des hybrides, voire de simples chats harets (Van BREE *et al.*, 1971; MOONEN, 1975).

Dans nos régions, le chat sauvage est un animal principalement forestier, encore qu'il n'habite pas toutes les formations boisées, notamment les plus humides (taillis tourbeux p. ex.) et qu'il fréquente surtout les lisières. Sa préférence va clairement aux taillis et aux fourrés denses. En fait, il semble rechercher à la fois un milieu riche en nourriture (micromammifères) et relativement peu perturbé par les activités humaines. En outre, la disponibilité en gîtes semble être un facteur déterminant. Enfin, il faut remarquer que le chat sauvage ne se rencontre qu'exceptionnellement dans de petits îlots boisés éloignés des grands massifs forestiers (PARENT, 1975). Une certaine continuité de la couverture forestière lui est indispensable.

Les gîtes utilisés pour la mise bas sont très variés : fissures dans les rochers, ronciers épais, arbres creux, anciens terriers de blaireau ou de renard, tas de bois mais aussi miradors de chasse, nichoirs à hulotte (PARENT, 1975; SCHAUENBERG, 1981; STAHL, 1986; FANON, 1989). L'étude réalisée par STAHL (1986) montre que les chats mâles occupent des gîtes définis par un élément remarquable (souche, terrier...) pendant la mauvaise saison (novembre à février) surtout, alors qu'au printemps ou en été, ils se reposent dans des endroits moins abrités, au sein de « zones de gîte » caractérisées par leur couverture végétale très dense (arbustes, ronciers) mais pratiquement dépourvue de strate arborescente.

STAHL (1986) a montré que le milieu pouvait être utilisé de manière très différente pendant la journée (phase de repos) et pendant la nuit. De jour, les chats passent le plus clair de leur temps dans des milieux fermés (broussailles, forêts) même s'ils se déplacent. Ils peuvent toutefois fréquenter les prairies, les cultures ou les friches herbacées. Selon STAHL, l'utilisation diurne de certains types de milieux fermés (plantations de résineux, friches arbustives) est étroitement dépendante du choix et de la répartition des emplacements de repos. C'est principalement pendant la nuit que les zones ouvertes sont visitées, les alentours des villages ou des fermes isolées étant cependant **toujours** évités et les surfaces en herbe étant utilisées préférentiellement. La fréquentation assidue des pâtures est indiscutablement liée à la recherche de certaines proies : campagnols des genres *Arvicola* et *Microtus*. Il note enfin la grande variabilité individuelle du patron d'occupation de l'espace par les différents chats étudiés.

### 3. STATUT ACTUEL ET ANCIEN DES POPULATIONS

Il semble qu'au Moyen-Age, le chat forestier ait occupé la majeure partie de la France (RIOLS, 1984). Il paraît logique de penser que la situation en Belgique devait être semblable. Le morcellement de son aire de répartition et sa régression seraient consécutives à la déforestation progressive de vastes zones. Selon RIOLS, c'est au XVIII<sup>ème</sup> et surtout au XIX<sup>ème</sup> siècle que la raréfaction du chat est la plus sévère.

Au XIX<sup>ème</sup>, en plus des mentions relatives à l'Ardenne et à la Gaume, des captures de chats forestiers sont rapportées du Condroz, plus précisément de la vallée mosane : Anthée, Beez (PARENT, 1975). Pendant la première moitié du XX<sup>ème</sup> Siècle, le chat est toujours présent en Gaume et quelques exemplaires sont attestés en Ardenne (Izier, Oignies, La Roche...) mais l'espèce est devenue très rare, pratiquement absente du massif ardennais et temporairement disparue de Lorraine, entre 1930 et 1946 environ (PARENT, 1975). En Allemagne, il semble également que, suite à une chasse inconsidérée, le chat sauvage se fit très rare jusque vers les années 30/40, disparaissant de nombreuses zones. Un mouvement de recolonisation s'est effectué ultérieurement, à partir des noyaux qui avaient subsisté, notamment dans l'Eifel et le Hunsrück (RÖBEN, 1974).

Selon PARENT (1975), la recolonisation de la Belgique se serait précisément effectuée d'une part via l'Eifel et les Hautes Fagnes (à partir des années cinquante) et d'autre part via la Lorraine française et la Gaume, à partir de l'immédiat après guerre. Dans le Sud, la progression du chat fut d'abord lente : 10 ans environ pour passer des bois de la cuesta bajocienne à ceux de la charmoutienne qu'il atteint vers 1955. L'Ardenne méridionale est touchée vers 1962 et à partir de cette date, l'augmentation du nombre de captures réalisées en Ardenne est très importante.

Cette recolonisation des massifs boisés du pays se poursuit encore maintenant, mais très lentement. Alors que PARENT (1976) ne mentionne le chat sylvestre à l'ouest de la Meuse que dans la vallée du Viroin, un individu était capturé à Cerfontaine en 1976 (DOUCET et LIBOIS, 1978) et en 1989, Marc LAMBERT (comm. pers.) découvrait une nichée à Virelles. Dans la région des Hautes Fagnes, les observations sont devenues assez fréquentes (HERMAN, 1979a et 1979b) et HERMAN (1987) parle d'une présence de plus en plus affirmée dans la région.

Le niveau des populations est impossible à préciser, étant donné la difficulté d'effectuer des recensements. La taille des domaines vitaux, sur un même secteur d'étude peut varier de 200 à 1270 ha pour les mâles et est d'environ 200 ha pour les femelles, le domaine d'un mâle pouvant chevaucher ceux de plusieurs femelles (STAHL, 1986). Les densités d'occupation semblent donc faibles.

### 4. FACTEURS DE RISQUE

Malgré le fait que l'aire de répartition du chat sylvestre continue à s'étendre lentement, nous devons attirer l'attention sur plusieurs facteurs agissant défavorablement sur l'espèce.

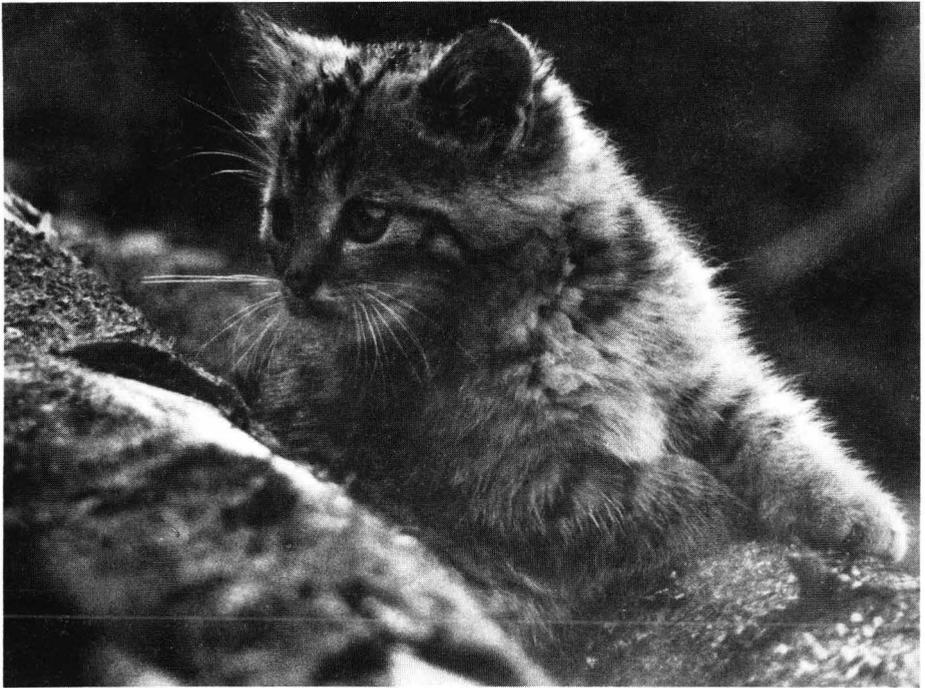
#### 4.1. Chasse et piégeage.

Comme tous les carnivores, le chat sylvestre a longtemps été considéré comme nuisible et, à ce titre, pourchassé et piégé sans relâche. Depuis 1973, sa chasse est fermée toute l'année mais cela n'empêche pas que l'on retrouve parfois un chat sauvage victime d'un piège à mâchoires. Dans la plupart des cas, ces pièges sont destinés à d'autres animaux, notamment aux renards mais cela montre à quel point la législation régionale en matière de chasse est hypocrite. Elle tolère en effet l'usage du piège en question à condition qu'il soit placé de manière telle qu'il ne puisse être en mesure de capturer des animaux protégés ou considérés comme gibiers non chassables.



Photo R. Herman

Chatons de *Felis sylvestris* observés et photographiés quelque part en Haute-Ardenne en 1990. La rédaction remercie chaleureusement l'auteur de ces photos, Monsieur Roger HERMAN, qui nous a gracieusement autorisé à les reproduire dans les Cahiers.



Photos R. Herman

Le chat sauvage est également une victime très fréquente de chasseurs ou de gardes qui, voulant détruire systématiquement les chats féraux (harets), tirent sans discernement sur tout ce qui, en forêt, ressemble à un chat.

L'impact de ces comportements sur les populations de chats sylvestres demeure cependant bien difficile à apprécier, étant donné qu'aucun chasseur ou aucun garde ne se vantera d'avoir détruit un animal protégé...

#### **4.2. Circulation routière et autres accidents.**

A l'instar de bon nombre d'autres animaux sauvages, le chat forestier paie un tribut non négligeable à la circulation automobile. Depuis 1983, sur la seule commune de Viroinval, 10 individus ont été trouvés écrasés par des véhicules, principalement sur la route nationale n° 52 (DEWITTE, *in litt.*). DOUCET (1990) estime le nombre de victimes pour l'Entre-Sambre-et-Meuse à un nombre compris entre 5 et 10 par an, ce qui est assez impressionnant, compte tenu de la faible étendue de l'aire géographique concernée (env. 700 km<sup>2</sup>).

Le débardage est également source de mortalité. Il n'est pas rare en effet que des nichées se trouvant dans les tas de bois soient détruites lors de l'enlèvement des grumes ou des tronçons : trois cas nous ont été rapportés en 1989 et 1990 pour la seule commune de Viroinval (Dewitte, *in litt.*).

#### **4.3. Toxiques.**

Aucune donnée toxicologique n'est disponible à l'heure actuelle sur le chat sauvage dans notre pays. Il ne fait cependant guère de doute, étant donné le niveau de contamination d'autres espèces de carnivores (putois, hermine, fouine) que le chat sylvestre soit, lui aussi, concerné par les métaux lourds et les organochlorés.

Bien qu'illégal, l'utilisation d'appâts empoisonnés est encore chose courante chez certains gardes ou chasseurs. Elle constitue évidemment un facteur de risque supplémentaire.

#### **4.4. Modifications de l'habitat.**

Si, en Belgique, la superficie forestière s'est accrue depuis un siècle, cela est dû à l'enrésinement car la superficie feuillue a globalement diminué. La plantation de résineux sur des parcelles peu productives, marginales, a supprimé bon nombre de lisières. En outre, les pratiques sylvicoles ont évolué : abandon et vieillissement des taillis ainsi qu'élimination des espèces dites secondaires ont abouti à un amaigrissement drastique des strates inférieures de végétation. Les abris potentiels, les zones de gîte et la nourriture disponible pour le chat en forêt ont donc tendance à régresser.

Les opérations de remembrement rural, par la désarticulation du maillage des haies et des bandes boisées qu'elles entraînent ont pour effet de supprimer les seules voies de communication possibles entre massifs forestiers. Comme les grandes infrastructures routières, elles contribuent certainement à une fragmentation de la population de chats en noyaux relativement isolés les uns des autres.

#### **4.5. Hybridation.**

Le chat sauvage est susceptible de s'hybrider avec le chat domestique. Cette éventualité serait d'autant plus probable que la densité de peuplement en chats sauvages serait faible, ce qui expliquerait la plus grande fréquence de chats hybrides aux limites de l'aire de répartition. Il serait nécessaire de réaliser une étude génétique pour apprécier le degré d'introgression de l'espèce *silvestris* par le chat domestique et pour tenter de préciser le risque que représente l'hybridation pour la souche sauvage.

## 5. MESURES DE PROTECTION

La mesure la plus simple qui puisse être envisagée pour protéger activement le chat sauvage est d'interdire définitivement l'usage, la détention et la commercialisation du piège à mâchoires. Le retrait de l'espèce des animaux-gibiers devrait également s'envisager pour renforcer la protection légale dont elle jouit déjà du fait que sa chasse n'est plus autorisée. Peut-être faudrait-il également songer à ne pas ouvrir la chasse au chat haret dans les massifs forestiers présents dans l'aire de répartition du chat sylvestre. Cela éviterait le tir, par confusion, d'éventuels chats sylvestres.

Par ailleurs, la diffusion, dans les milieux cynégétiques, d'une meilleure information sur le rôle écologique du chat sauvage serait peut-être de nature à sensibiliser chasseurs et gardes à la protection de l'animal.

De manière à favoriser la colonisation de nouveaux massifs et les échanges entre massifs occupés, il est capital de préserver un maillage assez dense de couloirs boisés (haies hautes, talus ou ravins boisés) dans les paysages de plaine. Lors d'opérations de remembrement agricole, ces lieux de passage privilégiés pour la faune doivent absolument être maintenus.

Le chat sauvage chassant principalement dans les milieux ouverts et à proximité des lisières, il est important de veiller à maintenir les clairières et les ourlets forestiers, formations très importantes par le rôle de refuge qu'elles jouent pour bon nombre d'espèces-proies.

Enfin, jamais on ne redira assez que la politique sylvicole actuelle doit évoluer vers une gestion plus globale de la forêt : l'usine à bois des sylviculteurs doit faire place à une forêt diversifiée, où la nourriture ne manque pas, ni pour les herbivores ni pour les prédateurs, et où les espèces cavernicoles, comme le chat sauvage lorsqu'il doit abriter sa portée, ne souffriraient pas d'une perpétuelle crise du logement.

## REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier ici les personnes qui nous ont communiqué des renseignements relatifs à la présence du chat sauvage dans leur région, tout particulièrement MM. Thierry DEWITTE et Marc LAMBERT et les autres membres de l'association *Viroinvol* qui ont collationné quantité d'observations dans le sud de l'Entre-Sambre-et-Meuse ainsi que MM. Y. FANON, P. GHIETTE, A. LAMOTTE, A. LEJEUNE, J. et B. TRICOT.

## BIBLIOGRAPHIE

- CORBET, G.B., 1978. — *The mammals of the Palearctic region : a taxonomic review*. British Museum, London, 314 p.
- DE HAAN, J.H.H., 1970. — Beschrijving van een in de Kootspeel gevangen wilde kat, *Felis silvestris silvestris* SCHREBER, 1777. *Natuurhist. Maandbl.*, 59 : 151-160.
- DOUCET, J., 1990. — Remarques sur le contenu stomacal du chat trouvé le 5 mars 1990 à Olloy. *Viroinvol*, 7 : 19-20.
- DOUCET, J. et LIBOIS, R.M., 1978. — Un chat sauvage, *Felis silvestris silvestris* SCHREBER, 1777 à Cerfontaine.
- FANON, Y., 1989. — Une nichée de chats sauvages (*Felis silvestris*) dans un nichoir à hulottes. *Aves*, 26 : 54-56.
- HERMAN, R., 1979a. — Le chat sauvage. *Hautes Fagnes*, 45 : 61-66.

- HERMAN, R., 1979b. — Nouvelles observations du chat sauvage. *Hautes Fagnes*, **45** : 200-201.
- HERMAN, R., 1987. — Le chat sauvage en Hautes Fagnes : les observations se multiplient. *Hautes Fagnes*, **53** : 93-103.
- KRUYTZER, E.M. et VAN BREE, P.J.H., 1961. — De kat uit Susteren. *Natuurhist. Maandbl.*, **50** : 16.
- MOONEN, J.J.M., 1975. — De kat van Ter Worm, Heerlen. *Natuurhist. Maandbl.*, **64** : 100-105.
- PARENT, G.H., 1975. — La migration récente, à caractère invasionnel, du chat sauvage, *Felis s. silvestris* SCHREBER, en Lorraine belge. *Mammalia*, **39** : 251-288.
- PARENT, G.H., 1976. — Le chat sauvage, *Felis silvestris silvestris* SCHREBER, dans les réserves naturelles gérées par « Ardenne et Gaume ». *Parcs Nationaux*, **31** : 70-97.
- RIOLS, C., 1984. — Le chat sauvage, *Felis silvestris*. In Fayard, A. éd. : *Atlas des mammifères sauvages de France*. Ed. Soc. franç. Et. Prot. Mammif., Paris : 134-135.
- RÖBEN, P., 1974. — Die Verbreitung der Wildkatze, *Felis silvestris* SCHREBER, 1777, in der Bundesrepublik Deutschland. *Säugetierkd. Mitteil.*, **22** : 244-250.
- SCHAUENBERG, P., 1981. — Eléments d'écologie du chat forestier d'Europe, *Felis silvestris silvestris* SCHREBER 1777. *Rev. Ecol. (Terre et Vie)*, **35** : 3-36.
- STAHL, Ph., 1986. — Le chat forestier d'Europe, *Felis silvestris* SCHREBER, 1777. *Exploitation des ressources et organisation spatiale*. Thèse Univ. Nancy I, 357 p.
- TROUKENS, W., 1975. — De verspreiding van de carnivoren in Vlaanderen. *Wielewaaltje*, **7** : 159-176.
- VAN BREE, P.J.H., 1959. — De kat uit Haelen (Een voorlopige mededeling). *Natuurhist. Maandbl.*, **48** : 114-117.
- VAN BREE, P.J.H., 1963. — De wilde kat, *Felis silvestris* SCHREBER, 1777, een nieuwe zoogdiersoort voor Nederland. *Natuurhist. Maandbl.*, **52** : 24-28.
- VAN BREE, P.J.H., VAN MENSCH, P.J.A. et VAN SOEST, R.W.M., 1971. — Nog eens over wilde katten, verwilderde katten en huiskatten. *Natuurhist. Maandbl.*, **60** : 36-38.